

Les garanties, applications dans le temps

Garanties	Elements de références	Fonctionnement de la garantie
Dommages en cours de chantier	Base évènement - date de l'évènement, - durée du chantier, - période de validité du contrat	Dommages doit survenir durant la durée du chantier à la condition que le contrat soit en cours de validité à la dte de l'évènement
Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire	Base DOC - date d'ouverture de chantier, - période de validité du contrat	La DOC doit se situer dans la période de validité du contrat., le désordre doit survenir dans les 10 ans de la réception,
Responsabilité du sous-traitant pour des désordres de nature décennale	Base Fait dommageable	La date de survenance du fait à l'origine du dommage doit se trouver dans la période de validité du contrat.
- Responsabilité décennale pour des travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire - Garanties connexes à la garantie décennale responsabilité du chef d'entreprise	Base réclamation	La déclaration doit parvenir à l'assureur pendant la période de validité du contrat

1792-1 du code civil

Est réputé constructeur de l'ouvrage :

- 1° Tout architecte, entrepreneur, technicien ou autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage ;
- 2° Toute personne qui vend, après achèvement, un ouvrage qu'elle a construit ou fait construire ;
- 3° Toute personne qui, bien qu'agissant en qualité de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, accomplit une mission assimilable à celle d'un locateur d'ouvrage.